

# Règlement des espaces ouverts au public de la Bibliothèque nationale de France

## **Dispositions particulières à la salle Ovale**

Article 24. Accès et circulation

24.1

La salle Ovale est accessible librement à toute personne sans limite d'âge sauf conditions particulières arrêtées sur décision de la Présidente de la BnF.

Les mineurs de moins de 16 ans restent sous la seule responsabilité de leurs représentants légaux à qui il appartient de décider de les accompagner ou de les faire accompagner ou de s'assurer qu'ils sont suffisamment autonomes pour fréquenter seuls la salle Ovale. Les personnes accompagnant les enfants dans la salle, sont responsables du respect du présent règlement.

L'accès à la salle Ovale n'est pas soumis à une réservation préalable. Il est interdit d'y garder une place pour un autre usager.

Un usager ne peut pas conserver sa place pendant une sortie temporaire de la salle, même de courte durée.

24.2

Les usagers peuvent circuler avec les ouvrages au sein de la salle, à condition de ne pas franchir les dispositifs anti-vol.

Ils peuvent y poser les ouvrages sur le sol ainsi que sur leurs genoux, sous réserve que ces pratiques ne représentent pas une menace flagrante pour l'intégrité des ouvrages.

La conversation à voix basse est tolérée dans la salle dès lors qu'elle ne perturbe pas le fonctionnement même de la salle et notamment l'activité des autres usagers.

La consommation de boisson non alcoolisée est autorisée dans la salle, avec la prudence nécessaire pour ne pas endommager les ouvrages.